|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe consultatif pour le développement  des télécommunications (GCDT)**  **31ème réunion, Genève, Suisse, 20-23 mai 2024** | A close up of a sign  Description automatically generated |
|  |  |
|  | **Document** **TDAG-2****4/12-F** |
|  | **29 avril 2024** |
|  | **Original:** **anglais** |
| Directeur du Bureau de développement des télécommunications | |
| Plan opérationnel de l'UIT-D pour 2024 | |
|  | |
| **Résumé:**  On trouvera dans le présent document un aperçu du processus entrepris par le Bureau de développement des télécommunications pour planifier les activités actuellement déployées dans le cadre du Plan opérationnel de l'UIT-D pour 2024, tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle mondiale, conformément aux priorités et aux catalyseurs de l'UIT-D.  Ce document contient une présentation de l'affectation des fonds par région de l'UIT-D et à l'échelle multirégionale, ainsi que par priorité et catalyseur de l'UIT-D.  **Suite à donner:**  Le GCDT est invité à prendre note du présent document et à fournir les indications qu'il jugera utiles.  **Références:**  Plan d'action de Kigali (CMDT-22)  Document TDAG-23/DT/3 | |

# 1 Introduction

Le Plan opérationnel de l'UIT-D pour 2024 est aligné sur la structure du Plan stratégique de l'Union pour la période 2024-2027. La structure de ce plan est conforme au Plan d'action de Kigali, qui définit les priorités et les catalyseurs de l'UIT-D, ainsi que les réalisations, produits et services correspondants, et les indicateurs de performance permettant de mesurer leur niveau de réalisation découlant des activités du Secteur.

Le processus de planification du plan opérationnel pour 2024 suit la structure du plan opérationnel pour 2023, qui a consisté à définir les principes fondamentaux pour entamer les activités, à mener des consultations lors de la retraite des responsables du BDT en février 2023, à harmoniser les activités avec le Plan d'action de Kigali et à assurer une cohérence d'ensemble. Les activités proposées au titre du plan opérationnel pour 2024 ont fait l'objet de consultations approfondies avec les États Membres.

# 2 Affectation des fonds par région bénéficiaire

Actuellement, un total de cent vingt-sept (127) activités sont déployées à l'échelle mondiale et dans les diverses régions. Comme pour le plan opérationnel pour 2023, un peu plus de la moitié du budget prévu dans le plan opérationnel pour 2024 (54%) a été affecté à des produits de portée mondiale et à des activités multirégionales, qui devraient avoir de vastes répercussions et permettre de tirer parti des gains d'efficacité. Environ 7 à 8% du budget a été affecté à parts égales à des produits conformes aux différentes priorités et aux différents catalyseurs de l'UIT-D, au profit des six régions de l'UIT. Pour renforcer la mise en œuvre, d'autres synergies seront recherchées en ce qui concerne les produits régionaux, et entre les initiatives régionales et les initiatives mondiales, en collaboration avec les autres Bureaux et le Secrétariat général de l'UIT. En outre, les partenariats avec des entités nationales, régionales ou mondiales et les projets mis en œuvre par le BDT renforceront encore les incidences de la mise en œuvre du Plan d'action de Kigali dans les régions et à l'échelle mondiale.

Figure 1: Aperçu de l'affection des fonds dans le cadre du plan opérationnel pour 2024,  
par région bénéficiaire

Figure 2: Aperçu des fonds affectés dans le cadre du plan opérationnel pour 2024,  
par priorité et catalyseur de l'UIT-D (en CHF)

| **Priorités et catalyseurs de l'UIT-D** | **Budget 2024 (CHF)** | **% du budget** |
| --- | --- | --- |
| P1 – Connectivité financièrement abordable (réseau et infrastructure numérique, télécommunications d'urgence compris) | 595 500 | 14,8% |
| P2 – Transformation numérique (services et applications numériques, écosystèmes de l'innovation numérique compris) | 628 000 | 15,6% |
| P3 – Environnement politique et réglementaire propice (politiques et réglementation, renforcement des capacités et statistiques compris) | 1 199 000 | 29,8% |
| P4 – Télécommunications/TIC inclusives et sûres au service du développement durable (cybersécurité et renforcement des capacités compris) | 572 500 | 14,2% |
| P5/E6/E7 – Mobilisation de ressources, partenariats et coopération internationale | 327 000 | 8,1% |
| E1 – Travaux reposant sur les contributions des membres | 15 000 | 0,4% |
| E2 – Présence régionale | 95 000 | 2,4% |
| E3 – Diversité et inclusion (inclusion numérique comprise) | 292 000 | 7,3% |
| E4 – Engagement en faveur de la durabilité environnementale (environnement compris) | 165 000 | 4,1% |
| E5 – Excellence en matière de ressources humaines et innovation organisationnelle | 131 000 | 3,3% |
| Total général | **4 020 000** | **100,0%** |

# 3 Conclusion

Le GCDT est invité à prendre note du présent document et à donner des orientations et des conseils sur la manière de continuer de produire des résultats concrets, que ce soit à l'échelle mondiale et ou dans les diverses régions, tout en veillant à s'aligner sur les réalisations énoncées dans le Plan d'action de Kigali.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_